ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 50490

Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux appelle l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les craintes exprimees par les milieux associatifs qui remplissent des missions d'utilite sociale au regard de leur statut fiscal. L'union regionale des foyers de jeunes travailleurs (UFJT) du Nord - Pas-de-Calais redoute les eventuelles modifications susceptibles d'etre prises par son ministere tendant a assimiler la fiscalite des associations a but non lucratif a celle des organismes commerciaux. L'UFJT craint en effet de voir fiscaliser ces organismes qui beneficient jusqu'a present de l'exoneration sur la TVA, sur l'impot sur les societes, sur la taxe professionnelle, sur l'imposition forfaitaire annuelle et sur la taxe d'apprentissage. Pour autant, on ne saurait considerer qu'un organisme tel qu'un foyer de jeunes travailleurs vise la lucrativite simplement parce qu'il intervient partiellement sur un champ economique pour remplir une mission d'utilite sociale. De telles modifications de statut fiscal risqueraient d'avoir des consequences negatives pour les aspects economiques, pedagogiques et sociaux dans lesquels s'inscrit l'action des foyers de jeunes travailleurs. Aussi, eu egard a l'impact de l'action des foyers de jeunes travailleurs sur la cohesion sociale, il lui demande de bien vouloir preciser sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : M. Delvaux Jean-Jacques
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50490
Rubrique : Impots et taxes
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1838